

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE du 04 août 2026

Le 04 août 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; Didier EVERAERE, DUBOIS Marie-Odile, FARYS Béatrice, Adjoints ; DEPIAT Martine, CHAPPAZ Franck, BRECHET Matthieu, CHAPPAZ Maxime, MORAND Nina, MAUGUÉ Patrice, UNGESCHIKTS Marc, ALLARD Nicolas, GUYOT Stéphanie, GARCIN Marie-Line, VEROLLET Monique, conseillers

Absents excusés : DEGRANGE Jordan, FEDOROFF Michel, EL MALIKI Ouidad, MARTIN Magali

Secrétaire de séance : Stéphanie GUYOT

Date de convocation : 24/07 /2026

Quorum : 15/19

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/06/2026
2. Création d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Composition du CCAS et Election des représentants du Conseil Municipal
3. Attribution d'une Subvention exceptionnelle à l'AEC (classe découverte)
4. Participation à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » développée par l'ANCT avec le RGD.
5. Questions diverses
Compte-rendu des commissions

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29/06/2026

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Création d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Composition du CCAS et Election des représentants du Conseil Municipal

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 ;

Considérant que les communes de 1 500 habitants et plus sont tenues de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Celui-ci a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Le CCAS est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Outre son président, le conseil d'administration comprend :

- des membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Les membres nommés comprendront obligatoirement un représentant :

- des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- des associations de personnes en situation de handicap du département ;
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

En vertu des articles R123-7 à R-123-10, du même code, le Conseil d'administration peut comprendre, en nombre égal, au maximum huit et au minimum quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal et au maximum huit et au minimum quatre membres nommés par le Maire dans les conditions prévues par les dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Il est proposé de fixer à huit le nombre de membres du CCAS (4 élus et 4 personnalités désignées par le Maire).

Le Maire rappelle que l'élection des représentants du Conseil municipal a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel des candidatures, la liste suivante est enregistrée :

- Mme Martine DEPIAT
- Mme Béatrice FARYS
- Mme Monique VEROLLET
- M. Nicolas ALLARD

Il est précisé que l'élection des représentants de la commune au sein du CCAS devra intervenir au scrutin secret, sauf s'il est décidé à l'unanimité du conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **De créer** un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public administratif communal,
- **De fixer** à huit le nombre de membres du CCAS (4 élus et 4 personnalités désignées par le Maire),
- à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret l'élection des représentants de la commune au sein du CCAS,
- **D'élire** les quatre représentants du Conseil Municipal

Sont proclamés élus en qualité de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du

- Mme Martine DEPIAT
- Mme Béatrice FARYS
- Mme Monique VEROLLET
- M. Nicolas ALLARD

3 – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’AEC (classe découverte)

Monsieur le Maire informe que l’équipe enseignante des classes de CM1-CM2 a organisé une classe découverte du 1^{er} au 4 juin dernier.

Après lecture du budget transmis par les enseignants, l’aide sollicitée est de 2 788 €, correspondant à 7 € par jour et par enfant (soit 1 288 € pour 46 élèves) et d’une participation pour le transport en car de 1500 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE :

- **De verser** à l’AEC la somme 2788 € (deux mille sept cent quatre-vingt-huit euros)
- **Précise** que le montant de ces subventions sera imputé au compte 65748.

4 – Participation à l’expérimentation de « La Suite Territoriale » développée par l’ANCT avec le RGD.

Le GIP Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD) a pour mission la mutualisation d’une infrastructure de données et service numériques auprès des collectivités des départements de **Haute-Savoie et de Savoie**.

L’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a développé « La Suite Territoriale », une suite logicielle destinée aux collectivités territoriales, basée sur des outils numériques libres, sécurisés, souverains et interopérables. Les principaux services fournis par La Suite Territoriale sont une messagerie sécurisée, un espace collaboratif et de stockage de fichiers dans un cloud souverain, une authentification sécurisée pour les utilisateurs agents ou élus.

La RGD est l’opérateur public de service numérique (OPSN) désigné par l’ANCT pour proposer et administrer « La Suite Territoriale » aux collectivités éligibles de Haute-Savoie et de Savoie. Le GIP a signé un contrat de partenariat public/public en ce sens avec l’ANCT.

Avant de déployer cette nouvelle suite applicative, la RGD souhaite organiser une phase d’expérimentation, en partenariat avec plusieurs communes de moins de 3 500 habitants des deux départements.

Cette expérimentation, durera jusqu’au 20 novembre 2026 et portera notamment sur les modules suivants :

- ProConnect (authentification sécurisée)
- Messagerie
- Fichiers
- Visio
- Espace sur Demande
- RDV Service Public
- Mes Adresses
- L’annuaire des collectivités

Les coûts liés à cette expérimentation seront intégralement pris en charge par la RGD, sauf frais de stockage des données. La RGD garantit la réversibilité des données aux communes entrant dans l’expérimentation si, à l’issue de celle-ci, elle ne souhaitait pas poursuivre avec « La Suite Territoriale ».

Il est proposé que cette expérimentation fasse l'objet de conventions bilatérales entre La RGD et chaque commune volontaire, précisant les modalités de mise à disposition de la solution, les engagements respectifs des parties, les conditions de fin d'expérimentation et la suite à donner le cas échéant.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'approuver** le principe de la participation à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » développée par l'ANCT, au bénéfice des communes de moins de 3 500 habitants ou intercommunalité de moins de 15 000 habitants des départements de la Haute-Savoie et de la Savoie ;
- **d'approuver** le modèle de convention d'expérimentation joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'expérimentation avec la RGD Savoie Mont Blanc, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette expérimentation.

5 – Questions diverses

Monsieur le Maire précise que concernant la salle du conseil de la mairie :

- l'architecte, Madame BOIDEVAIX, préconise une teinte claire pour la table,
- Une étude est en cours pour la mise en place d'un film anti UV sur les baies vitrées (et également dans le bureau de la secrétaire générale)
- Remplacement de l'écran par un vidéo projecteur
- Prévoir une « Marianne » en verre sablé sur fond noir

5.1 Commission urbanisme

Commission du 29/07/2026

CU 074 062 260000 16 b

CU 074 062 260000 17

DP 074 062 24A0035 T01

PC 074 062 260000 8

Monique VEROLLET informe que le Grand Annecy a lancé une commission « Appui aux communes rurales », pour structurer un espace d'écoute, et un accompagnement technique auprès des 34 mairies du territoire. 27 communes ont participé à la première commission.

5.2 Commission voirie

- Réfection des routes prévue du 21 au 24 septembre prochain
- Sur la RD, mise en place d'un plateau et prévoir un ralentisseur route des Mésanges
- Route des Charres : voir pour réhabiliter l'ancien chemin communal pour les exploitants agricoles
- Voie verte actée par le GRAND ANNECY, Travaux sur 2027 en commençant par la partie Giratoire
- Suite à la réunion du 28/04/2026, accord du Département pour la réalisation du rond-point du Clémone dès 2027
- Déclassement de la route du chef-lieu, la réfection d'enrobé et de sécurisation seront toutefois pris en charge par le département

5.3 Commission patrimoine

Maison VUILLIET :

- Faire le point sur la mission du cabinet AMONE pour avancer le projet

Maison BOUVET

- Débarrasser rapidement l'intérieur et l'extérieur de la maison,
- Mettre les 4 modules (avant le 17/10)
- Placer provisoirement les associations au rez-de-chaussée de la maison BOUVET

AGORESPACE

- Devis à signer

Groupe scolaire

- Reprise d'étanchéité en toiture
- Repeindre les poteaux de charpente
- Consultation pour des ventilateurs au plafonds au groupe scolaire

Mairie

- Habillage des toilettes publics en cours
- Paramètre de l'éclairage public à effectuer

5.3 Commission Vie locale

Inauguration de la mairie :

- Prévoir 250 à 300 personnes,
- Traiteur : l'Auberge du Pelloux a été retenue
- Communication : Article dans l'APF du 25 septembre, prévoir des affiches A3, envoyer une pré-invitation aux officiels pour réserver la date
- Invitation à prévoir sur du A3 pour insérer une brève.

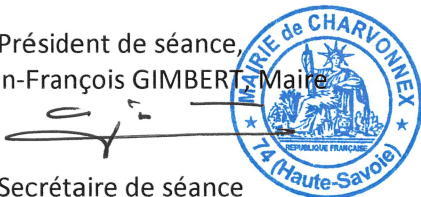
CERN

- Rencontre avec le CERN le 25/08 en Mairie pour présenter le projet (inviter les maires concernés)
- Table ronde le 26/08 à la Roche sur Foron

Octobre rose prévu le 3 octobre prochain

La séance est levée à 21h30

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



Le Secrétaire de séance
Stéphanie GUYOT, Conseillère Municipale